

Département de la Loire

Commune d'ECOICHE

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2025

Etaient présents : Jean-Charles Butaud, Jean-Michel Plassard, Claude Gibaud, Philippe Dussel, Alexis Auclair, Michel Collonge, Loïc Lacôte, Brigitte Pironin, Tina Hormann, Nathalie Viallon, Séverine Polloce, Stéphane Vallet.

Absents excusés : Marie Breda, Yves Stella (Pouvoir à Brigitte Pironin), Clémence Charliot (Pouvoir à Jean-Michel Plassard)

Secrétaire de séance : Tina Hormann

- ✚ Approuve le compte-rendu de la séance du 23 septembre 2025,
- ✚ Accueil du Conseil Municipal des enfants.
- ✚ Prend connaissance des rapports des diverses commissions :

FINANCES

- Est informé qu'il est nécessaire de réviser les tarifs communaux à compter du 01 janvier 2026.
Le Comité des fêtes demande que la 4^{ème} location de cette année soit également gratuite. Monsieur le Maire propose la gratuité aux associations de la salle des fêtes 3 fois dans l'année et la salle des sports sans limite.
Après délibération à 13 voix pour et 1 abstention le conseil accepte.
- Est informé que pour les communes de moins de 1 500 habitants le centre communal d'action sociale (CCAS) est facultatif. A compter du 01 janvier 2026, le CCAS devient une entité à part. Cela nécessitera donc un investissement de 100 €/an pour la seule transmission du budget en préfecture. Monsieur le Maire propose de dissoudre le budget CCAS au 31 décembre 2025, ce qui permettra une économie de 162 € de cotisations URSSAF par an, et de conserver au sein des commissions une commission communale CCAS. Après délibération et à l'unanimité, le Conseil accepte.
- Est rappelé au Conseil du transfert de la compétence Eau au 01 janvier 2026. A la demande de la trésorerie, il est nécessaire de modifier la délibération prise de l'accord du transfert de la compétence en ajoutant que le Budget Eau de la commune d'Ecoiche sera dissout au 31 décembre 2025.
Après délibération, le conseil accepte à 10 voix pour, 1 contre et 3 abstentions.

EAU - ASSAINISSEMENT

- Est informé que suite à la réunion du comité eau-assainissement du « service unifié » qui regroupent les 6 communes en régie, les tarifs de l'eau pour l'année 2026 sont revus. L'abonnement sera de 110 € au lieu de 125 € et la part fixe sera de 2.30 € au lieu de 2.50 €. Il faudra également rajouter la TVA à 5.5%.
Il a été proposé de mensualiser les factures. Cette proposition sera étudiée ultérieurement par la Communauté de Communes.
- Est présenté au conseil les RPQS Eau et Assainissement. Le Conseil accepte à l'unanimité.
- Est informé que le portail qui protège le captage de Rottecorde est endommagé. Un devis de la société Prolians est présenté. Le montant du devis est de 759.70 € HT soit 911.64 € TTC.

Après discussion il a été convenu de ne pas accepter le devis et de mettre une simple barrière avec un cadenas.

VOIRIE

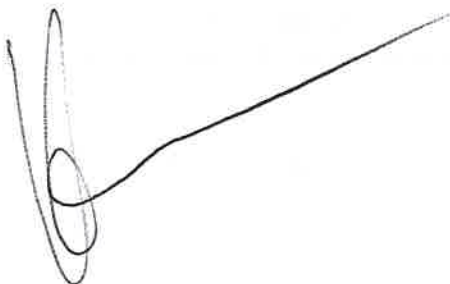
- Est informé que les travaux de voirie sur la Route de Juin et Route du Chizelet sont terminés. Les travaux sur la Route du Relais de Poste à la Route du Châtelet seront effectués en décembre.
- Est informé du devis de la société THIVENT pour les travaux de voirie 2026. Le devis s'élève à 33 256 € HT soit 39 907.20 € TTC. Au titre des travaux de voirie 2026, le Conseil décide de demander une subvention au Conseil Départemental.
- Est informé de la demande d'une administrée. Cette dernière souhaite acheter une maison et faire déclasser le chemin rural passant devant. Il s'agit du chemin passant entre les parcelles A 713-714 et A 820 ainsi que le chemin entre les parcelles A 212 et A 320. Après délibération à 7 voix pour – 2 contre et 5 abstentions, le Conseil décide de lancer la procédure.
- Est informé des honoraires de l'avocat suite au dossier d'urbanisme.

PERSONNEL COMMUNAL

- Est informé que Claire Marquet, secrétaire de mairie, peut prétendre à un changement de grade dans le cadre de la promotion interne dérogatoire, il est nécessaire de créer un poste de Rédacteur à 28h. Le Conseil accepte à l'unanimité.

AFFAIRES DIVERSES

- Est informé de la demande de Cécile Fouilland de louer le bureau au 1^{er} étage. Monsieur le Maire propose de louer ce local au tarif de l'ancien locataire soit 145 € de loyer et 30 € de charges.
Mme Fouilland se propose de repeindre le bureau et de refaire le sol en échange de 2 mois de loyer gratuit. Après délibération et à l'unanimité, le Conseil accepte.
- Est informé que l'association « Défi Anthony » demande le prêt de la salle des fêtes à titre gratuit. Le Conseil municipal accepte. Seuls l'électricité et le chauffage sera à leur charge.
- Est informé de la nécessité de renouveler la convention passée avec le multi-accueil pour une durée de 2 ans. La Communauté de Communes propose dans un premier temps de renouveler cette convention pour une durée de 1 an.
- Les anciens du baskets se sont proposés de refaire le bar de la salle des sports. Un devis pour le matériel est présenté. Après discussion, le Conseil décide de remettre à plus tard cette décision.
- Est informé qu'il est nécessaire de mettre une bâche pour protéger le bac à sable. Un devis de 211 € TTC est présenté. Le Conseil accepte. Les jeux seront installés durant les vacances de Noël.
- La date du prochain conseil est fixée au mardi 24 février 2026.



Séance levée à 21 h 30



LISTES DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers :

- en exercice : 15

- présents : 12

- votants : 14

2025D-72	Révision des tarifs communaux au 01/01/2026	13 POUR – 1 ABSTENTION
2025D-73	Dissolution du Budget CCAS	ACCEPTE A L'UNANIMITE
2025D-74	Dissolution du Budget Eau	10 POUR – 1 CONTRE – 3 ABSTENTIONS
2025D-75	RPQS Eau	ACCEPTE A L'UNANIMITE
2025D-76	RPQS Assainissement	ACCEPTE A L'UNANIMITE
2025D-77	Subvention voirie 2026	ACCEPTE A L'UNANIMITE
2025D-78	Déclassement chemin rural	7 POUR – 2 CONTRE – 5 ABSTENTIONS
2025D-79	Tableau des effectifs	ACCEPTE A L'UNANIMITE
2025D-80	Bail commercial Cécile Fouilland	ACCEPTE A L'UNANIMITE
2025D-81	Location salle des fêtes à l'association « Défi Anthony »	ACCEPTE A L'UNANIMITE
2025D-82	Renouvellement convention multi-accueil	ACCEPTE A L'UNANIMITE